

Jean-Marie ABADIE
Ancien président de l'agglomération du Grand Dax
Maire de Bénésse-lès-Dax
237, avenue Auguste Duhau
40180 BENESE-LES-DAX

Bénésse-les-Dax, le 4 novembre 2015

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

10 NOV. 2015

AQUITAINE, POITOU-CHARENTES

M. Jean-François MONTEILS
Président
Chambre régionale des comptes
3, place des Grands-Hommes
CS 30059
33064 BORDEAUX cedex

KSP GA150616 CRC
10/11/2015

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance, en ma qualité d'ancien président de la communauté d'agglomération du Grand Dax (2010-2014), du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Aquitaine portant sur la gestion de l'agglomération sur les années 2008 et suivantes.

Je prends bien entendu acte des observations formulées à l'occasion des contrôles que vous avez effectués à mon initiative et à ma demande. Je rappelle en effet que c'est exclusivement sur ma demande expresse, formulée à l'été 2013 auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Dax, que la chambre a réalisé l'examen des comptes de l'établissement public dont j'avais la charge à l'époque.

Les méthodes de travail de la direction générale se révélaient en effet de moins en moins académiques, notamment en matière de gestion financière et des ressources humaines. J'ai souhaité assumer mes responsabilités et engager des modifications de procédures et des rectifications de gestion lorsqu'elles apparaissaient nécessaires. Devant l'inanité des décisions et des actions correctives prises par la direction générale et face à la perte de confiance exprimée par le bureau communautaire envers le directeur général adjoint des services, j'ai pris la décision à l'été 2013 de décharger ce dernier de ses fonctions, de faire appel à la chambre régionale des comptes pour un examen de gestion, et de procéder au recrutement d'un directeur général des services, dont le poste était resté vacant depuis 2011 pour diverses raisons.

L'enjeu était de doter l'agglomération, qui avait connu une croissance importante au cours des années antérieures, d'une administration performante et de procédures sécurisées. Le chantier a été lancé et c'est dans cet esprit et cette volonté que j'ai quitté mes fonctions au printemps 2014.

Je ne peux que déplorer les nombreuses défaillances relevées en matière de tenue des comptes, de gestion des budgets annexes ou bien encore de gestion du personnel. Vos observations ne font malheureusement que confirmer les inquiétudes qui étaient les miennes en 2013, et qui m'avaient amené à prendre les mesures évoquées plus haut. Si j'assume ma responsabilité de président, il m'apparaît utile de rappeler que les principes et les règles de la comptabilité publique ou du recrutement d'agents publics doivent également être connus du service chargé des ressources,

maîtrisés et mis en œuvre par les agents publics, sous la responsabilité du vice-président chargé des finances et de l'administration .

Concernant la situation financière de l'EPCI, j'ai souhaité dès 2010 qu'une programmation pluriannuelle des investissements soit mise en œuvre. Bien qu'imparfaite, celle-ci a permis à l'agglomération de réaliser un certain nombre de projets structurants (centre d'innovation technologique, pôle multimodal de la gare SNCF, déploiement de la fibre optique).

Ces projets ont bien entendu eu un coût et entraîné une hausse de l'endettement, dans des proportions largement acceptables pour une collectivité de notre strate.

J'assume ce choix politique d'un haut niveau d'investissement, qui visait à rattraper un certain nombre de retard pris au cours de la période antérieure. Il devenait en effet nécessaire et urgent, après une période stable mais peu active et dans un contexte de concurrence territoriale forte, de structurer le territoire et de lui offrir des perspectives de développement.

J'observe d'ailleurs que bien que contestés à l'époque, les équipements réalisés sont aujourd'hui unanimement appréciés et mis en avant, notamment de la part de celles et ceux qui en étaient les premiers détracteurs.

Les « dérapages » constatés au regard du PPI tel qu'il avait été adopté en 2010 tiennent essentiellement à deux raisons :

- Le financement de la LGV Tours-Bordeaux, dont la chambre pointe l'illégalité au regard du principe de spécialité qui régit le fonctionnement des EPCI. Chacun sait que toutes les agglomérations situées en aval de Bordeaux ont été l'objet de sollicitations pressantes de la part de l'Etat pour boucler le plan de financement. Une convention avec l'Etat a donné un cadre légal à ce financement même s'il est pour le moins aberrant que les décisions gouvernementales prises dans les années 2000 aient contraint les collectivités locales et leurs EPCI à participer à des projets d'intérêt national situés en dehors de leurs périmètres.
- Les demandes multiples formulées par des communes, qui ont exigé un certain nombre de financements communautaires sur des projets d'investissement et des dépenses de fonctionnement relevant du champ d'intervention des municipalités (financement du fonctionnement des centres de loisirs, équipements sportifs, réhabilitation de plus de 300 logements sociaux, programmes routiers...).

J'ajoute que le maintien de la dotation de solidarité communautaire a grevé chaque année le budget de fonctionnement à hauteur de 1,7M€, alors même que l'engagement avait été pris en 2010 d'aller vers une disparition progressive. Ce maintien explique en grande partie la dégradation de la capacité d'autofinancement de l'EPCI à compter de 2013.

Au total, les dépenses consacrées à des projets strictement communautaires n'ont représenté qu'environ 30% de l'ensemble des dépenses d'investissement de la période.

Le Grand Dax souffre en effet d'une intégration encore trop faible, et a vécu au cours de la période une transition entre agglomération de redistribution et agglomération de projet.

Il appartient désormais à l'actuel exécutif de poursuivre la sécurisation des procédures et d'assurer la définition d'un projet communautaire. Je serai pour ma part particulièrement vigilant quant à la mise en œuvre d'un véritable schéma de mutualisation, qui permette à l'agglomération de mieux s'intégrer. Son objectif doit bien être de maîtriser les dépenses de fonctionnement de l'EPCI, et pas uniquement de soulager certaines communes de leur charge de fonctionnement. J'ajoute que la réalisation de projets à venir, eu égard au déficit de fonctionnement inhérent à certains équipements, ne me paraît pas de nature à maintenir la capacité d'autofinancement de l'EPCI.

L'équilibre des budgets annexe doit également figurer au rang de priorité absolue, avec l'objectif affiché d'équilibrer le budget transports.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Marie ABADIE

Maire de Bénesse-Lès-Dax

Ancien Président du Grand Dax

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Abadie', with a stylized flourish at the end.